

LOIN, c'est le Laboratoire Ouvert d'Intelligence Naturelle de la Maison de la Culture d'Amiens :

- **Un dispositif simple de demande de mise à disposition des espaces ouverts de la Maison**
- **A destination des groupes ou des associations, désireux de développer leur activité et de toucher de nouveaux publics**
- **En cohérence avec la programmation artistique et le statut d'établissement public des lieux**
- **Et qui permettra les échanges, les rencontres, les partages !**

LOIN, pour qui ?

Toute association ou groupe, à l'exclusion des partis politiques ou structures confessionnelles ou religieuses, conformément à nos statuts.

Nous demandons le contact d'un représentant du groupe (nom + mail + téléphone).

Une attestation d'assurance doit pouvoir si besoin être fournie, même si l'assurance de la Maison de la Culture couvre

LOIN, pour quoi ?

Toute activité ne gênant pas les visiteurs de la Maison, ouverte à tous publics.

Ca peut être :

- Une conférence, une rencontre autour d'un livre, d'un film...
- Un match d'impro, un défilé...
- Une assemblée générale ou une réunion associative...
- Une exposition d'arts plastiques, de photos...
- Un atelier de stretching, de breakdance, de crochet...
- Un débat autour d'un sujet de société, la projection d'un film sur une thématique donnée...
- Un petit marché de créateurs...

LOIN, c'est où ?

Les espaces ouverts à LOIN peuvent être :

- Côté Jardin, dans sa partie bar, ou dans sa partie plus cosy Jardin d'Hiver, avec l'espace enfants du hall
- Le hall
- Le bar d'entracte
- Le Cinéma Orson Welles

Les espaces sont mis à disposition sans technique (ni système son, ni lumière particulière), hors bien sûr les espaces de projection du cinéma ; toutefois, des demandes particulières pourront éventuellement être examinées.

Les activités rentrant dans le cadre de LOIN doivent être ouvertes au tout public et aux curieux : la mise à disposition d'une salle fermée ne rentre donc pas dans ce cadre. Si votre besoin concerne plutôt une demande de salle, contactez, pour les mises à disposition ou locations d'espaces, Joséphine Zaméo > j.zameo@mca-amiens.com

LOIN, c'est quand ?

Les activités LOIN doivent se dérouler durant les heures d'ouverture de la Maison de la Culture, soit du mardi au samedi entre 12h et 23h.

La récurrence hebdomadaire ou mensuelle d'une activité sera limitée à 6 mois maximum, toujours selon possibilités des espaces.

LOIN... qu'est-ce qu'on y gagne ?

Les activités accueillies dans le cadre de LOIN ne sont a priori pas rémunérées par la Maison de la Culture. L'embauche d'artistes ou d'intervenants éventuels relève de la responsabilité de l'association signataire de la charte, sauf demande exceptionnelle à formuler.

Les activités commerciales (vente de nourriture, de bijoux, brocante...) sont autorisées dans le cadre de LOIN, sous réserve que la personne ou l'association ne délègue pas à la Maison de la Culture la vente de ses produits mais s'en charge elle-même.

En participant à LOIN, en plus des espaces mis à disposition, une association gagne :

- de la visibilité sur son activité, via un programme LOIN mis en place chaque mois par la MCA
- l'opportunité de faire entrer en résonance son travail avec les artistes et les œuvres de la scène nationale, et de les faire découvrir à ses membres / adhérents

LOIN, un engagement réciproque

La mise à disposition d'espaces dans le cadre de LOIN implique des contreparties d'adhésion à la Maison de la Culture, selon le barème suivant :

- Evènement ponctuel à Côté Jardin/Jardin d'hiver > consommations au bar (minimum 1 par personne)
- Evènement au Cinéma Orson Welles > place de cinéma à tarif préférentiel pour l'évènement (4€ par personne)
- Evènement ponctuel dans le hall / au bar d'entracte : une sortie au spectacle ou au cinéma dans l'année, à tarif réduit
- Evènement récurrent dans le hall / au bar d'entracte / à Côté Jardin : adhésion à la MCA (carte d'adhésion tarif réduit : 15€ par personne)

L'équipe de la Maison se réserve le droit de ne pas accepter une activité qui gênerait la programmation artistique, ou brouillerait son identification par le public, ou encore qui se n'entrerait pas en accord avec son projet.

Par exemple :

- Un cours peut avoir lieu tous les samedis au bar d'entracte à 18h, sauf un samedi où un spectacle débiterait à 18h30
- Une association peut suggérer la projection d'un film au Cinéma Orson Welles, mais tous les films ne sont pas projetables dans un cinéma d'art et d'essai ayant des obligations envers le CNC ! On proposera plutôt que le film soit choisi conjointement avec le programmeur du cinéma, en écho avec la thématique souhaitée, etc.

LOIN : concrètement, comment ça marche ?

En cochant la case ci-dessous, vous reconnaissez avoir lu cette charte et en accepter les modalités.

Vous serez alors redirigé vers un formulaire nous permettant de mieux vous connaître, et vous permettant de formuler votre demande (espace, manifestation, date...).

Le comité LOIN se réunit tous les mois et examine les demandes : un membre de l'équipe MCA reviendra donc vers vous au plus tard 5 semaines après votre demande.

Si votre demande n'est pas acceptée, on vous expliquera pourquoi et on vous invitera possiblement à fixer une autre date, trouver une autre modalité...

Si votre demande est acceptée, nous fixerons ensemble les modalités de l'évènement pour sa mise en place de l'évènement le mois suivant.

Chaque mois, la MCA éditera une communication sur les évènements LOIN : sur le web et in situ, visible de l'extérieur.

Alors, on se retrouve tout près ?